

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Téléphone : Plateau 8511*

Administrateur : PIERRE ASSELIN
Secrétaire de la Rédaction : PIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la
case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant
sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Adminis-
tration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Première année — No 182

Le numéro : 5 sous

Montréal, lundi 15 octobre 1934

Le cinquantenaire de la « Presse »

Quelques précisions sur le numéro
de 116 pages que ce journal
vient de publier

La PRESSE marque son cinquantenaire
par la publication d'un numéro de 116
pages, pesant exactement un livre et
trois quarts. Elle nous présente à cette
occasion en groupes photographiques son
personnel de toute catégorie et de tout
rang, nombreux comme celui d'une
grande usine (547 personnes des deux
sexes).

La rédaction du numéro occupe 44
pour 100 de l'espace et comprend, outre
des articles signés de tous les rédacteurs
ordinaires, une collaboration de MM. Ro-
dolph Lemieux, Damien Bouchard,
Charles Marcell, Marius Barbeau, E. Z.
Massicotte, Albert Laberge, Dr Ernest
Choquette, Charlemagne Rodier. On
peut ainsi faire la connaissance de
confrères qui d'ordinaire travaillent mo-
destement sous le voile de l'anonymat, et
voir dans le rôle de journalistes (que
certains d'entre eux exercent autre-
fois) un certain nombre d'hommes pu-
bles, de fonctionnaires et de littérateurs.
Au point de vue matériel, la publi-
cation de ce numéro, tiré à 217,000
exemplaires, est un tour de force proba-
blement unique dans l'histoire du jour-
nalisme canadien, et qui suffit pour dé-
mentir la légende que les Canadiens-
Français ne sont pas aptes aux affaires.
Pour l'imprimer, les quatre presses du
journal, chacune d'une capacité de
18,000 exemplaires à l'heure, ont dû
fonctionner presque toute la nuit jeudi
et vendredi. Il y est entré plus de
215 tonnes de papier et plusieurs barils
d'encre. Imprimé en deux sections, il a
fallu le plier à la main, numéro par
numéro, ce qui représente une somme de
travail fantastique.

Quand on songe que presque toutes
les opérations d'impression, de pliage et
d'adressage sont concentrées dans le sous-
sol du modeste local que l'on connaît, on
se fait une idée de la perfection d'une
organisation technique et administrative
qui a permis à la PRESSE de publier et
d'expédier ou distribuer aussi durant la
même semaine :

de l'édition ordinaire, cinq numéros
de 24 pages en moyenne, formant un
tirage global de 800,000 exemplaires;

l'édition hebdomadaire, consacrée en
grande partie à l'agriculture;

enfin, une édition destinée exclusi-
vement aux populations françaises des
Etats-Unis;

sans compter que le supplément illus-
tré du samedi, imprimé sur 16 pages de
demi-format et compris dans le numéro
du cinquantenaire, se présentait cette
fois sous une apparence plus élaborée.

Dans l'ensemble, la rédaction fait
honneur à un personnel auquel les exi-
gences de la publicité commerciale per-
mettent rarement de donner sa pleine
valeur.

Nombre de notables ont adressé des
lettres de félicitations ou de bons sou-
hais à la PRESSE, parmi lesquels Mgr
Forbes, archevêque d'Ottawa; Mgr Des-
champs, auxiliaire de Montréal; Mgr La-
coursière, vicaire apostolique de Rwen-
sori; Mgr Forget, évêque de Saint-Jean;
Mgr Morin, évêque titulaire de Navron-
go; M. l'abbé Olivier Maurault, recteur
de l'Université de Montréal; le R. P.
Coslas Forest, doyen de la Faculté de
philosophie de la même Université.

Par ces noms l'on verra que contrai-
nement à la prétention grincheuse du
DEVOIR la PRESSE est au mieux avec le
haut clergé. En excellents termes avec
un certain nombre d'ecclésiastiques et de
religieux, l'ORDRE serait cependant bien
en peine d'afficher pareille collection de
« satisfecit ». Mais nous ne sommes pas
jaloux.

Nous rappelant les lignes chaleu-
reuses (au nombre de cinq) que la
PRESSE consacra à l'apparition de
l'ORDRE, nous faisons des vœux pour que
cette « institution irrévocablement dé-

vouée aux intérêts canadiens-français et
catholiques » vive longtemps encore et
qu'elle continue de se bonifier en
vieillesse, pour mériter encore plus de
bénédictions.

Olivar ASSELIN

Un projet intéressant

Le conseiller d'Ahtunsi, M. Leduc, re-
commandait récemment la création d'une bi-
bliothèque de référence municipale. M.
Louis Dupire a commenté ainsi la proposi-
tion de M. Leduc, que nous appuyons vo-
lontiers: «Une bibliothèque de référence
municipale manque totalement sous le toit
du palais municipal. Qui veut se renseigner
sur ce qui se fait ailleurs, vérifier l'incidence
de tel ou de tel impôt ou supporter ses réper-
cussions lointaines, n'en a pas le moyen, à
moins de faire des recherches personnelles
coûteuses et surtout longues, car on ne re-
çoit pas le lendemain des renseignements
demandés à telle municipalité américaine ou
européenne ».

Une regrettable lacune que comblerait
la bibliothèque de référence municipale,
c'est l'absence de toute littérature de pro-
pagande sur la ville de Montréal. Plusieurs
livres, je le sais, ont été écrits sur les ori-
gines et l'histoire de Montréal; quelques
maisons de commerce, en particulier les ma-
gasins Morgan, distribuent des albums de
Montréal à leurs chaland; mais la Ville
elle-même n'a rien à offrir aux visiteurs.
Chaque année, elle vote une somme peu
considérable au Montreal Tourist and Con-
vention Bureau, qui se charge de notre ré-
clame à l'étranger. Or cette association
touristique n'a, à ma connaissance, que des
livres anglais en sa possession. Les délé-
gués français de passage en notre ville lors
des fêtes de Jacques Cartier n'ont pu, par ex-
emple, obtenir sur Montréal, que nous procla-
mons avec orgueil la « deuxième ville fran-
çaise du monde », que des livres et des al-
bums anglais.

Au temps où le régime se sévissait aux
Etats-Unis, le nombre des touristes améri-
cains était élevé à Montréal et l'hôtellerie a
pris un essor considérable. Elle n'est plus
aussi prospère aujourd'hui, mais elle n'en
paie pas moins des impôts considérables.
C'est l'intérêt de la Ville de leur venir en
aide. Sans nuire à l'œuvre du Montreal Tour-
ist and Convention Bureau, une bibliothèque
de référence municipale pourrait faire d'ex-
cellente propagande aux Etats-Unis et mé-
me en Europe. De nombreux touristes eu-
ropéens qui visitent les Etats-Unis vien-
draient à Montréal s'en leur faisait
mieux connaître l'intérêt qu'offre notre ville.
Les fêtes de Jacques Cartier nous ont fait
la meilleure réclame possible à l'étranger;
il ne faut pas qu'elle cesse. Qui sait si une
publicité intelligente n'aurait pas une in-
fluence considérable sur l'embellissement
de notre ville? Le jour où nous serions con-
vaincus que « ça paie » d'avoir une belle
ville, nous commencerions peut-être à nous
intéresser véritablement à l'urbanisme.

La direction de cette bibliothèque de ré-
férence municipale pourrait fort bien être
confiée à un journaliste de goût et de cul-
ture, à qui les sociétés de tourisme préte-
raient certainement leur concours. Il collige-
rait en même temps, pour les besoins de
l'Administration, une foule de volumes et
de renseignements utiles. Peut-être un jour
verrions-nous — nous le souhaitons, sans
trop l'espérer toutefois — les conseillers mu-
nipaux consulter souvent les ouvrages, les
rapports et les statistiques de cette biblio-
thèque, plus souvent que les députés fédé-
raux ne consultent, dit-on, les livres de la
Bibliothèque du Parlement.

Toutes les villes quelque peu considé-
rables ont un Office de renseignements et un
Bureau du tourisme; pourquoi Montréal
n'aurait-il pas sa bibliothèque de référence
municipale? On le voit, nous ne sommes
guère exigeants. La réalisation de ce projet
ne coûterait pas dix mille dollars par an-
née, et elle en rapporterait peut-être cent
mille. Il est vrai que les clubs de chômeurs
professionnels trouveraient cette somme ex-
orbitante; on croit à Montréal que les tra-
vaux de recherches, « ça ne paie pas ». Une
découverte comme celle du blé Marquis, par
exemple, peut rapporter des millions de dol-
lars; mais n'ayant jamais rien découvert,
comment le sauraient-ils?

Dollard DANSEREAU.

Commemoration du bombardement de Paris par la « grosse Bertha »

Berlin a célébré dernièrement le souve-
nir du bombardement de Paris par la
« grosse Bertha », en 1918. Une réception
a été offerte en l'honneur des commandants
de la Bertha, le vice-amiral Rogge et le
capitaine de corvette Kurt, et des artille-
urs. Rappelant le « mystère du canon mer-
veilleux », la presse allemande déclare:
« Bouleversant toutes les données balis-
tiques, le génie allemand avait réussi à en-
voyer, en passant par la stratosphère, des
cannonades obus géants dans la forteresse qui
sert de capitale à la France. Après la guerre
les canons furent mis à la ferraille, si bien
qu'aucun ennemi n'a jamais réussi à voir
ces merveilles. »

L'ENSEIGNEMENT POLYTECHNIQUE



M. Augustin Frigon

Quelques aspects du meurtre

Il semble établi que l'assassinat du
roi Alexandre n'a pas été l'acte d'un
individu isolé, ni même d'un régicide
aidé de quelques complices. L'enquête,
rondelement menée, a permis de décou-
vrir que ce meurtre est le fait d'une or-
ganisation aux ramifications étendues,
possédant des intelligences assez cu-
rieuses dans plusieurs pays, et dont le
siège se trouve comme par hasard en
Hongrie, où règne cependant une semi-
dictature policière très effective.

Cette organisation terroriste est in-
finiment trop perfectionnée dans sa
structure comme dans ses moyens
d'exécution pour ne pas avoir été mise
au point par des « spécialistes » ou,
pour parler comme les romans-feuille-
tons, par des agents du service secret
de certaine nation. Les événements
antérieurs, balkaniques et autres, mon-
trent à quel point une organisation ter-
roriste peut être redoutable, mais ils
montrent également que si les conjurés
sont capables de tout, les polices des
grands Etats, et même des petits, sont
presque toujours en mesure de déjouer
les complots à la onzième heure. Pour
qu'un meurtre politique réussisse, il
faut nécessairement la complicité d'une
organisation officielle, qui, elle, ne
trahit pas ses secrets. Car les associa-
tions révolutionnaires-terroristes ont la
faiblesse inhérente d'avoir dans leurs
rangs des traîtres, des tièdes... et des
agents provocateurs officiels. On peut
même dire qu'il n'existe pas d'associa-
tion terroriste inconnue de la police, du
moins dans les temps modernes. C'est
la raison pour laquelle les attentats po-
litiques ratent la plupart du temps. Il
n'y a guère que les illuminés, « travail-
lant » seuls et pour la gloire, qui aient
des chances de réussir.

Un ancien membre de l'Okhrana,
dont je tirai le nom pour des motifs
faciles à comprendre, m'a donné pen-
dant la guerre quelques renseignements
édifiants sur les crimes politiques et sur
leur technique. On peut croire implici-
tement un ancien agent de la police
secrète tsariste quand il parle des
moyens employés pour faire disparaître
les personnages encombrants. Voici, en
substance, ce qu'il me raconta sur le
mécanisme des attentats politiques.

Tout d'abord, il est très rare de
trouver des gens convaincus prêts à
risquer leur peau pour défendre ou af-
firmer des principes, car l'époque du
romantisme est passée depuis long-
temps. Les associations de terroristes
sont donc obligées de s'adresser, pour
l'exécution de leurs hautes et basses
œuvres, soit à des déséquilibrés, soit à
des fanatiques — un autre genre de
déséquilibrés, soit encore à des vul-
gaires criminels. Il existe dans toute
organisation terroriste des agents pro-
vocateurs qui tiennent les gouverne-
ments au courant de l'agitation révo-
lutionnaire et qui font avorter le coup
chaque fois qu'ils en reçoivent l'ordre
(ils ne le reçoivent pas toujours). La
plupart du temps, ces organisations

terroristes sont sans le savoir les ins-
truments des gouvernements (ou tout
au moins des polices secrètes, qui ne
peuvent pas toujours exécuter certaines
missions). Leur action peut être utile à
l'Etat, si l'on place la raison d'Etat au-
dessus de tout, comme on le fait du
reste dans tous les pays, à quelques
rares exceptions près. A côté de ces
organisations il en existe d'autres,
purement officielles, celles-là, mais qui,
pour des motifs bien compréhensibles,
préfèrent rester dans l'ombre. Leur
action est parallèle à celle des terro-
ristes et en général encore plus efficace.

C'est la police secrète russe — of-
ficiellement appelée IIIe section de la
chancellerie impériale — qui a fait dis-
paraître le tsar Alexandre II, qui a sup-
primé Stolypine, qui en a tué tant
d'autres. Chaque fois, on a attribué ces
attentats à des comités révolution-
naires et le public s'est estimé satisfait.
L'ancien membre de l'Okhrana
ajouta des détails techniques sur la fa-
brication des faux passeports, sur la
désignation à l'avance des faux coupab-
les, sur la falsification des preuves en
justice, autant de moyens dont on use
pour faire disparaître toute trace de
complicité gouvernementale. Je n'en
parlerai pas ici, crainte de passer pour
un fantasiste.

Mais de tous ces renseignements
de première main, il m'est resté la con-
viction qu'un crime aussi difficile à
commettre qu'un régicide ne peut être
l'œuvre que d'un gouvernement ou d'un
fou. Et cette conviction doit être vraie,
à en juger par les assassinats du chan-
celier Dollfuss, du premier ministre de
Roumanie, M. Duca, de M. Doumer,
ancien président de la République
française, et enfin du roi Alexandre et
de M. Barthou.

Ces assassinats ont tous été com-
mis dans des circonstances telles que
de vulgaires révolutionnaires, sans for-
mation « technique » suffisante, et sur-
tout sans moyens d'information étend-
us, n'auraient jamais pu les accomplir.
L'attentat de Marseille est l'œuvre d'un
gouvernement; les découvertes de la
police française ne laissent aucun doute
à cet égard.

On peut se demander comment un
gouvernement peut se laisser entraîner
à faire commettre un crime politique.
La question est oiseuse : une simple
disparition est moins grave qu'un
conflit, et un gouvernement ne déclare
la guerre que lorsqu'il croit qu'il y va
de son intérêt. Aussi le crime poli-
tique est-il un jeu qui en vaut
la chandelle aux yeux de certaines

Un ami de l'ORDRE qui s'intéresse par-
ticulièrement au succès de notre journal
dernièrement son tour de Gaspésie. Il re-
grette comme beaucoup d'autres de n'avoir
pu boire qu'en contravention, partout à l'est
de la Rivière-du-Loup. Il n'en a pas moins
remarqué à toutes ses étapes que le touriste
avait sa provision de gin de Kuyper, boisson
favorable de l'excursionnisme à cause de ses
qualités et de son bon marché.

chancelleries. Le précédent Dollfuss
est là pour le démontrer. La mort du
roi Alexandre est certainement plus
importante pour certains pays que celle
de l'ancien chancelier d'Autriche. C'est
peut-être le démembrement prochain
de la Yougoslavie, c'est peut-être la
dissolution de la Petite Entente qui va
suivre la disparition d'Alexandre Ier.
On comprend, dans ces conditions, que
la morale n'a pas dû peser bien lourd
devant la raison d'Etat.

André BOWMAN

« La loi et le respect des traditions historiques en France »

La Révolution n'a pas tout détruit en
France, comme pourrait le faire croire la
tendance longtemps persistante de certains
historiens à faire commencer l'histoire de
France à la Révolution française. Le ré-
gime nouveau, avec Napoléon surtout, n'hé-
rita pas à faire rentrer dans la tradition
française le plus clair des coutumes et
même des lois de la monarchie. Le Code
civil lui-même, auquel on a reproché si
souvent son esprit révolutionnaire, a redonné
droit de cité à de nombreuses coutumes
que les rédacteurs de précédents projets de code
avaient vainement tenté d'abolir. Les rédac-
teurs de notre propre code civil franco-ca-
nadien sont redevables au code napoléonien
de nombreuses coutumes de l'Ancien régime
que sans lui nous aurions perdues à jamais.

M. Etteri, dans sa conférence de ven-
dredi dernier, s'est surtout appliqué à mon-
trer l'attachement de la France à son passé
artistique. De nombreuses lois furent votées,
à des intervalles divers, pour assurer la pro-
tection des plus beaux monuments de la
France. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date
chez les Français leur culte du passé. Si, au
cours des fureurs révolutionnaires, ils ont dé-
truit de beaux monuments, par exemple
l'Abbaye de Cluny, ils ont réparé dans la
suite les erreurs commises. Si, aujourd'hui
encore, nous pouvons admirer de nombreuses
merveilles de l'art français, nous le devons
à quelques législateurs avisés, et aussi à la
courageuse conservation de musées qui réus-
sirent souvent à détourner le cours du van-
dalisme révolutionnaire.

Le plus grand legs de l'Ancien régime
au nouveau est sans contredit l'ensemble
des traditions administratives. C'est Colbert,
que l'on considère en France comme le créa-
teur de l'administration moderne. La cen-
tralisation du pouvoir, portée par la République
à un degré étouffant, vient du règne de
Louis XIV. Nous ne comptons plus les ser-
vices publics dont l'origine remonte à Louis
XV et à Louis XVI.

Jean-Marie NADEAU

Échos

La retraite du scaphandrier

● Le métier de scaphandrier doit être bien
attrayant. C'est du moins ce qu'on peut
supposer, d'après l'aventure d'un certain
Johannetti, de Messine.

Toute sa vie, il avait exercé la profes-
sion de scaphandrier. Mais l'âge l'ayant
obligé à prendre sa retraite, il garda des
profondeurs sous-marines une telle nostal-
gie qu'il décida de se faire construire une
villa sous la mer et d'y couler en paix ses
derniers jours.

La villa est construite en verre très
épais; un ascenseur dans un caisson cylin-
drique permet de descendre et de remon-
ter à la surface.

Ce peu banal propriétaire a l'électri-
cité, l'eau chaude à volonté; il dispose
même de puissants projecteurs électriques
qui lui permettent d'explorer la faune
sous-marine.

Avis à ceux qui trouvent nos cités trop
bruyantes.

Interprète universel

● Dans l'EVOLUTION NORD-AFRICAINNE,
hebdomadaire algéroise, nous relevons cette
amusante anecdote :

« En prévision d'une affluence de tou-
ristes qui, des cinq parties du monde, vien-
dront à l'appel du Comité d'initiative et
d'hivernage, visiter notre belle colonie, un
patron d'hôtel vient de se hâter de mettre
sur son enseigne :

« English spoken. Si parla italiano. Se
habla español. Oni parolas esperanto, etc.,
etc., jusques et y compris le javanais et
l'ukrainien... »

Il y a trois jours, un voyageur anglais
entre dans l'établissement, et, dans un
français très approximatif, demande l'in-
terprète :

— Makache, répond le portier, un
superbe Berbère en habit bleu au col orné
de clefs dorées entrecroisées. Y en a pas
li zantiprite !

— Mais alors, s'écrie l'Anglais stu-
péfait, qui parle toutes les langues énumé-
rées sur votre pancarte ?

— Milord, ce sont les voyageurs !

Le genièvre (gin) de Kuyper fut le pre-
mier connu au Canada et il reste le favori
de « nos gens ». C'est une boisson de
gentleman, à prix populaire.

Dollard DANSEREAU

Les devoirs de la magistrature

L'administration de la justice est une des fonctions principales de l'Etat, et le respect de la magistrature une condition de stabilité sociale. La fortune publique et privée est entre les mains de la magistrature, et l'on peut dire qu'un Etat est fort dans la mesure où la justice y est bien administrée. Au Canada, et en particulier dans la province de Québec, la magistrature est respectée parce qu'elle est respectable. Dans l'allocation qu'il a prononcée à l'occasion de son accession à la charge de doyen des juges de la Cour de Circuit, à Montréal, M. J.-B. Archambault a énoncé, sur le rôle de la magistrature, des considérations que tout le monde se réjouira de voir mises en pratique par tous les magistrats. En voici des extraits :

La conception de la loi est de faire de la magistrature un office de choix; elle fait des juges une élite; elle les soustrait à toute influence, même au contrôle du tout-puissant Parlement. Elle assure leur indépendance en les nommant à vie et en pourvoyant à leur subsistance selon le rang élevé où elle les établit. (...) Un juge anglais a formulé cette règle dans des termes qui expriment sa haute moralité en disant que le juge ne doit relever que de sa conscience et de Dieu. Ajoutons que ça n'est pas trop attendre des élus à cet office que leur conscience soit toujours éveillée à l'idée qu'ils sont comptables à Dieu. (...)

Il se forme entre le Roi et le juge un contrat bilatéral dans lequel le juge apporte en prestation 1° toutes ses connaissances acquises, 2° l'abandon de sa clientèle d'avocat, 3° l'obligation d'apporter à sa charge la pleine mesure de ses facultés; et cette obligation est sage pour deux raisons: la première, parce qu'il n'a pas trop de tout son temps pour accomplir son travail, s'il s'applique, en sus d'entendre et juger les procès, à l'étude du droit pour en suivre l'évolution; la deuxième, parce qu'en se mêlant aux affaires, il peut faire douter de son impartialité.

Mais il ne suffit pas que la magistrature soit indépendante pour assurer la parfaite administration de la justice, continue M. Archambault:

Lorsque je fus appelé à la magistrature, en 1913, un ancien juge me disait, à la suite du souhait d'usage: « Sois un juge de bonne humeur. » Ce mot a plus de sens qu'il n'en a l'air. Il exprime de façon heureuse la disposition dans laquelle le juge doit remplir sa fonction. La bonne humeur, c'est le calme, la sérénité, la lucidité de l'esprit, l'état où il doit être pour voir les choses sous leur vraie couleur et avec leur réelle dimension. La bonne humeur rend l'esprit hospitalier, et le juge doit avoir l'esprit hospitalier. Il doit accueillir avec bienveillance toutes les propositions, celles qui froissent son sentiment aussi bien que les autres. Le droit garde pour tous ceux qui l'étudient d'intéressantes incertitudes, et puis les litiges fournissent à

tout moment l'occasion d'applications nouvelles. C'est que chaque procès est une nouvelle scène, une nouvelle tranche de vie qui présente avec d'autres des analogies, mais qui s'en distingue aussi, et alors il faut examiner si, par cette distinction, l'espèce ne demande pas l'application d'un autre texte que celui par lequel on a résolu les espèces antérieures.

Dans le domaine de notre tribunal, les espèces sont variées à l'infini et posent des problèmes d'une solution difficile à qui veut les résoudre par les textes de nos codes et les règles de droit — et je tiens toujours que c'est la bonne méthode. (...)

La fermeté est un trait de la justice qu'il ne faut pas exagérer jusqu'à lui donner un visage sévère, et le sévère n'exclut pas la bonne humeur. Rien ne lui va mieux que la règle suaviter in modo, fortiter in re. (...)

Je prends à mon compte ces paroles de Georges Ripert, professeur à la Faculté de Droit de Paris, contenues dans son excellent ouvrage La Règle morale dans les Obligations civiles :

« Le juriste ne peut oublier que le droit doit s'appliquer à une société humaine fondée sur la morale chrétienne. Cette morale, par sa conception particulière des fins de l'homme en ce monde, impose une série de règles qui ne tendent pas seulement à assurer le respect du prochain mais aussi à perfectionner l'âme. C'est un code très précis des devoirs de l'homme envers Dieu, envers les autres et envers lui-même. L'observation de ces règles morales ne triomphe qu'avec peine, tant elles heurtent les intérêts privés et l'égoïsme naturel de l'homme. La civilisation augmente dans la mesure où elles triomphent. Comment le droit pourrait-il se désintéresser de règles qui, comme les règles juridiques, gouvernent les rapports des hommes? »

Il avait dit auparavant: « Ce n'est pas seulement dans l'élaboration de la règle de droit que la morale intervient, mais aussi dans l'application et l'interprétation de la règle. Le juge est le législateur des cas particuliers. Il a, lui aussi, un rôle de gouvernant vis-à-vis des plaideurs qui viennent devant lui. »

Le magistrat n'est pas le législateur: ce n'est pas lui qui fait la loi; il est seulement chargé de l'appliquer. Ses fonctions n'en sont pas moins délicates. Comme le fait observer M. Archambault, la manière de rendre la justice est également importante. Dans les périodes troublées, alors que chacun est porté à se plaindre de la Société, des magistrats savants, pratiquant l'esprit charitable dont parle M. Archambault, contribuent peut-être autant que les chefs de l'Etat au maintien de la paix sociale.

Dollard DANSEREAU

QUESTIONS DE LANGUE

Les maisons anglaises sont divisées en « departments » : Sales Department, Collection Department, Advertising Department, Department No. 95, Department A, etc.

Devons-nous traduire ce mot littéralement et employer département dans nos maisons françaises?

Bien que le mot département soit français, il ne faut pas l'employer pour désigner les subdivisions d'une maison commerciale organisée pour le bon fonctionnement des affaires. En français, ces subdivisions sont dénommées services.

Les différents services d'une maison de commerce sont les suivants :

SERVICES ADMINISTRATIFS : direction, correspondance (téléphone et télégraphie), comptabilité, caisse, personnel, recouvrement, publicité, achats, ventes, réclamations et contentieux, statistiques. SERVICES TECHNIQUES : réception de la marchandise, réserve, préparation des commandes, paquetage, emballage, expédition ou livraison, magasin, fabrication.

Cette classification peut être réduite ou développée suivant l'importance de la maison d'affaires.

On dira donc : service de la comptabilité, et non département de la book-keeping; service de la publicité, et non département de l'annonce; service du recouvrement, et non département de la collection, etc. « Veuillez vous adresser au chef du service, et non du département, des achats. » « Ajouter un nouveau service à notre maison. »

Les divisions ou subdivisions d'un magasin sont des rayons ou comptoirs. Ainsi on dira : rayon des chapeaux, des faux-cols, des ustensiles de cuisine, etc., et non département des chapeaux, etc.; rayon ou comptoir de la soierie, et non département de la soierie. « Vous aurez cet article au rayon de la parfumerie. » « Notre rayon ou comptoir de confections est très achalandé. »

On traduit l'expression anglaise « department store » par magasin à rayons ou grand magasin, de préférence à magasin à départements ou magasins départementaux.

Le mot département est réservé aux grandes bibliothèques : département des manuscrits, des imprimés, des estampes.

En France, ce terme désigne surtout les grandes divisions du territoire français administrées par un préfet assisté d'un conseil général : département de la Seine, de la Loire, etc.

Rappelons, à propos de ce mot, quelques lignes de M. Etienne Blanchard, p.s.s., parues dans le Bulletin du Parler français :

Notre pays n'est pas, comme la France, divisé en départements. Cette division, on veut la mettre à tout prix quelque part et c'est dans les magasins à rayons qu'on la fixe. Parce que, en anglais, on dit « departmental store », on se croit obligé de dire : magasin à départements.

Vous croyez avoir un riche répertoire de mots parce que vous dites que le personnel d'un magasin à rayons se compose de « boss », des « managers », des directeurs, des « filles qui sont au cash », des gérants des « départements », des « filles qui travaillent dans les livres », etc.

Voyons donc si dans les grands magasins français on manque de mots pour désigner ceux qui y exercent différents emplois.

Il y a les directeurs et les sous-directeurs, les gérants, les chefs et sous-chefs d'agence, les chefs et sous-chefs de rayons (départements), un fondé de pouvoir (autorisé légalement à agir dans une affaire au nom d'un autre), un chef du contentieux (chargé de l'ensemble des affaires litigieuses d'une administration ou d'une compagnie), un chef du personnel, un expert comptable (auditeur), un chef de publicité, un arbitre rapporteur (évaluation), les employés aux écritures (qui « travaillent » dans les livres ou à la correspondance), le caissier (ayant sous ses ordres un principal, un receveur et un payeur), le chef de comptabilité, le secrétaire général, les inspecteurs, l'archiviste ou classier (chargé de classer la correspondance et les documents pour les conserver), les comptables, les remisiers, les démarcheurs.

Il y a encore les tribuns, les facturiers (chargés d'établir les factures), les soucheurs, les emballers, les expéditionnaires, les caissiers de détail, les commis, les commissionnaires, les vendeurs, les manutentionnaires, les réceptionnaires (de la marchandise), les magasiniers, les inspecteurs.

Puis viennent les auxiliaires, les teneurs de livres, les pointeurs (checkers), les économistes, les contrôleurs, les sténographes, les dactylographes, les correspondanciers et les correspondancières, les acheteurs (en gros), les placiers, les représentants, les voyageurs de commerce en titre ou à la commission, les coulisiers (courtiers qui négocient sur le marché libre des valeurs non encore admises au marché officiel des agents de change).

Autant de termes dont il conviendrait de répandre l'usage.

Adjudor FRADET

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

L'attentat de Marseille

Au DROIT, M. Charles Gautier fait les considérations historiques d'usage. Mais il insiste surtout sur l'inutilité de pareils assassinats qui n'améliorent rarement la situation à laquelle ils voudraient remédier et laissent identiques sinon aggravées toutes les causes de malaise qu'ils prétendaient supprimer.

Qua ce soit là un geste de maniaque ou l'acte d'un révolutionnaire à gages, qu'il s'agisse de vengeance ou d'exaltation politique, on ne peut s'empêcher de songer à l'humanité de pareils attentats pour redresser des torts, quelque réels qu'ils soient, et pour régler des problèmes dont la solution doit être recherchée dans le calme et non dans la violence. (...)

A la suite de violents troubles politiques, qui se terminèrent par des assassinats en plein Parlement de Belgrade, le roi Alexandre avait instauré la dictature. Les Croates et les Macédoniens se sont toujours rebellés contre cette dictature et de la constitution des nouvelles frontières établies par les traités de paix aux rivalités séculaires de peuples obligés de vivre sous un même drapeau, elles sont nombreuses et compliquées.

A l'ACTION CATHOLIQUE, M. Jules Dorion parle d'un remaniement éventuel de frontières dont il n'a été question nulle part et, comme M. Héroux, termine son article par une prière.

Mais il faut aussi un diplomate averti pour empêcher un remaniement de la carte qui améliorerait peut-être une situation restée délicate, mais éveillerait aussi des ambitions qu'il est dangereux de déchaîner dans l'état actuel des esprits. Dans les partages de 1913, on a tenu compte des nationalités mais pas beaucoup de la foi. Les Grecs orthodoxes sont en majorité dans l'actuel Etat yougoslave, ce qui n'empêche que Croates, Dalmates et parties des Bosniaques soient plutôt catholiques.

D'autre part, les Italiens sont hypnotisés par la frontière du nord comme les Français par celle de l'est, parce que c'est de ce côté que sont toujours venues les invasions. L'Italie a donc dû être pour beaucoup dans le refoulement nord-est de ses frontières qui ont comprimé l'Autriche et l'ont isolée de la mer; en dépassant ses frontières naturelles, elle a aussi isolé la Yougoslavie de l'Allemagne qui lui vaudrait infiniment mieux que Dubrovnik ou les Bouches de Cattaro. Ambitionne-t-elle plus?

Le point d'interrogation est inquiet. Cependant, les chefs d'Etat sérieux doivent avoir assez conscience de l'actuel péril communiste pour ne pas se lancer dans de nouvelles guerres de frontières. Il est probable qu'ils s'appliqueront à aider la Yougoslavie plutôt qu'à l'embarrasser: mais unissons-nous tout de même aux orants de Buenos-Ayres qui répètent à cette heure, à la suite du légat du Pape: Jésus-Christ, roi de la Paix, accordez au monde la véritable paix.

Amen.

L'ILLUSTRATION, suivant de plus près

les dépêches, commente en ces termes la démission (?) de Sarraut et le « débarquement » probable de Chéron :

Le départ d'Albert Sarraut, le débarquement probable d'Henry Chéron vont permettre à la France d'achever son renouveau. Au lendemain des découvertes relatives à Stavisky et des complications parlementaires, judiciaires et administratives, qui surgissent en même temps, les politiciens tarés du régime durent s'en aller à tour de rôle, surtout après les émeutes du 6 février.

L'assassinat du conseiller Prince, qui en savait trop long sur l'ancien président du conseil Chautemps et sur son beau-frère Pressard, procureur général responsable de la non-poursuite de Stavisky, mit la France à l'envers. Doumergue, appelé au pouvoir par l'unanimité de la nation, constitua un cabinet d'union. Il eut la faiblesse d'appeler Sarraut, franc-maçon militant, homme-lige de la police politique dite Sûreté nationale, et de confier la justice à Chéron, qui eût été excellent à l'agriculture, mais qui était trop lié de trop de côtés pour vouloir rechercher les vrais coupables de l'assassinat de Prince.

Sarraut, ministre de la Police, porte le blâme du crime de Marseille. C'est juste et mérité, et il eût dû se résigner à le faire. L'opinion française veut aussi que Chéron aille. On dit qu'il sera remercié samedi. La Sûreté nationale va être complètement réorganisée. C'est la victoire du bon sens français, payée bien cher, il est vrai, mais plus qu'opportune. Les loques, la magistrature véreuse et les politiciens compromis n'ont qu'à bien se tenir. D'autant que la nation en a plein le dos de la propagande communiste, des processions à drapeau rouge, du chant de l'Internationale sur la voie publique et de la dégradation du pays par ses pires éléments, sous la protection de Sarraut et de sa police.

Et le confrère conclut justement par les mots qui me venaient à l'esprit en lisant son article et que je me proposais d'ajouter en guise de commentaires :

Entre nous, c'est une jolie victoire pour Léon Daudet, le vigoureux polémiste de l'ACTION FRANÇAISE, dont toutes les prophéties se réalisent à la lettre.

C'est vraiment le salut de la France.

La PATRIE fait des réflexions sur le plus ou moins d'efficacité de la police et s'élève à des considérations générales à ce sujet.

Or, cette force, on lui trouve ou on lui suppose, après chaque attentat grave, d'étranges, faiblesses. La police de Marseille n'a point échappé à la loi, d'autant moins qu'elle bénéficie, en France, d'une organisation exceptionnelle, privilégiée, avec les seules villes de Lyon et de Paris (la banlieue incluse, pour la capitale). Jugez alors de l'humiliation et de sa particulière étendue! Aussi, les déclarations n'ont-elles point tardé. Le titre de M. Sarraut, ministre de l'Intérieur, de qui relevait la police administrative, est déjà tombé, de même qu'à Marseille le dégommeage est commencé. Pour enlever les choses, trois suspects, dont l'un courait encore, ont trompé la surveillance des malheureux agents. En pareille circonstance, au proxime l'enferment, le moins faux pas est reproché. Il faut l'impeccabilité. D'ailleurs, n'est-il pas facile de la demander... aux autres?

Thème obligé des journaux et des entretiens, le drame de Marseille démontre la nécessité d'une circonspection accrue.

Le confrère se demande s'il ne serait pas opportun d'interdire les cortèges royaux, Avec ou sans cortège, il faut tout de même

que les rois, dictateurs ou chefs d'Etat, quel que soit leur titre, puissent voyager. On ne peut tout de même pas les retenir prisonniers dans leur palais où d'ailleurs ils ne sont guère plus en sûreté que dans la rue. En effet les assassins peuvent s'y introduire tout aussi facilement qu'ils peuvent se faufiler dans les cortèges si la police n'est pas mieux faite au palais que dans la rue. Et même si les chefs d'Etat voyagent sans cortège, leurs déplacements n'en seraient pas moins connus des assassins politiques et la police n'aurait pas la tâche plus facile. Quand on dispose de forces policières aussi imposantes et entraînées que les Etats modernes, il y a lieu de se demander si de pareils attentats seraient possibles sans la complicité de la police.

Le droit de vote

A l'occasion de la réfection des listes électorales, la PRESSE recommande à chacun de ne pas oublier de s'assurer de l'inscription de son nom sur ses listes afin de pouvoir se prévaloir de son droit de citoyen aux prochaines élections. Voter est un devoir, dit la PRESSE qui rappelle d'un ton ému les luttes de nos ancêtres pour la conquête de ce droit.

Ce droit de vote, on ne se le rappelle pas assez, a été dans le passé l'enjeu de longues et pénibles luttes contre une oligarchie qui ne tenait pas à voir la masse populaire participer au choix des dirigeants de la chose publique. Il eût fallu relire l'histoire pour constater quels efforts nos ancêtres ont dû déployer, quels combats parfois ils ont dû soutenir pour obtenir le droit de se prononcer sur le mérite et les qualifications des candidats aux postes parlementaires, municipaux, scolaires ou autres. Allons-nous, par notre négligence ou par notre indifférence, prouver que nous ne nous soucions guère d'exercer un droit si chèrement acquis? Ce serait une reculade, une sorte de trahison, un grave manquement.

Alors est-ce un droit ou un devoir? Ces deux mots, peut-être complémentaires, ne sont pas synonymes. Si « nous » avons tant lutté dans la personne de nos ancêtres pour conquérir ce droit de vote, il semble que « nous » n'ayons pas besoin qu'on « nous » fasse un devoir de voter: tant pis pour « nous » si « nous » négligeons de « nous » prévaloir d'un droit si chèrement et si durement acquis.

Toutefois, malgré cette conquête du suffrage populaire, y a-t-il grand changement dans l'administration de la chose publique? L'oligarchie a-t-elle perdu tellement de ses avantages et les classes populaires y ont-elles tellement gagné?

Pour la PATRIE, « le suffrage est la plus précieuse prérogative du citoyen ». Elle engage fortement les femmes à voter et, pour cela, à faire inscrire leur nom sur les listes.

Il vaut par sa masse, mais il représente aussi la part d'influence que chacun peut individuellement exercer en ce qui concerne le choix des gouvernants. Dans notre province, beaucoup de femmes ne se sentent aucune ferveur à l'égard du suffrage. Puisque les femmes votent avec autant d'empressement que les hommes dans les autres provinces, il est important que nos femmes et nos jeunes filles ayant atteint leur majorité fassent de même dans le Québec. Et pour cela il est tout d'abord

essentiel que leurs noms soient inscrits sur les listes électorales.

La PATRIE pêche par omission. Elle devrait ajouter, comme la PRESSE, que c'est un devoir pour les femmes de se prévaloir de leur droit de vote: elles aussi ont des « ancêtres » qui ont lutté pour leur obtenir ce droit: madame Pankhurst et Idola Saint-Jean.

Georges LANGLOIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal

La prochaine session d'examen en vue de l'admission dans les associations d'experts comptables a u i v a n t e s : l'Association des Comptables agréés de la Province de Québec (C.A.), l'Institut des Comptables et Auditeurs de la Province de Québec (L.I.C.), et la Corporation des Comptables Publics de la Province de Québec (C.P.A.), sera tenue en même temps à Montréal, à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, et à Québec, dans la salle du Comité des Bills privés de l'Assemblée législative, les 22 et 23 octobre prochains.

Les licenciés en sciences commerciales de l'Ecole des Hautes Etudes, ainsi que les autres candidats qui remplissent les conditions exigées (examens préliminaire et intermédiaire, âge, etc.) et qui désirent se présenter à ces examens, sont tenus d'en aviser immédiatement le directeur de l'Ecole.

Les examens d'admission (préliminaire et intermédiaire) au cours du soir et par correspondance auront lieu aux mêmes heures et aux mêmes endroits. Les candidats à ces examens préliminaires sont également tenus de s'inscrire sans retard.

Les inscriptions pour ces examens seront reçues jusqu'au 20 octobre prochain. Elles doivent être adressées à M. Henry Laureys, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à Montréal.

La maison en papier

Les époux Steeman, de Boston, sont des gens ingénieux.

Un beau jour, M. Steeman dit à sa femme:

— Si on faisait construire une maison en papier sur le terrain que nous possédons au bord de la mer?

— Avec quel papier?

— De vieux journaux!

Les époux Steeman conservaient leurs journaux depuis une vingtaine d'années. Ils en avaient une chambre pleine. Ils en emmendèrent à des amis. Quand ils en eurent suffisamment, M. Steeman s'entendit avec un charpentier, qui éleva l'armature de la maison, posa le plancher et fit les fenêtres. Les murs, les plafonds, les meubles furent confectionnés avec des journaux formant une épaisseur de plusieurs centimètres, enduits d'une couche de vernis. Il paraît que cette mixture bizarre a la solidité et la dureté du bois le plus résistant.

Maintenant, M. et Mme Steeman, qui ont réalisé leur rêve, passent leur vie à la mer, dans « leur villa », et reçoivent des voisins qui leur rendent cette politesse.

De Bonne Humeur Il fume les CIGARETTES SWEET CAPORAL

Une bonne cigarette est la meilleure chose au monde pour mettre un homme de bonne humeur! Naturellement, ce n'est pas toujours à cette exquisite cigarette que les fumeurs de Sweet Caporals doivent leur urbanité, mais plusieurs d'entre eux vous diront que fumer une Sweet Caporal constitue un traitement quasi miraculeux contre les dispositions à l'irritation. Pourrions-nous suggérer de meilleure raison pour jouir de la douceur apaisante des Sweet Caporals?



« La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé »

Lancet



COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

EN REVENANT DU CANADA

II

La croix de Gaspé

(De l'ÉCHO DE PARIS du 22 septembre)

Il faut reprendre le texte même du Discours du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier en la Terre-Neuve du Canada, dite Nouvelle-France, en l'année 1534:

« Le vingt-quatrième du mois (de juillet), écrit le capitaine, nous fîmes faire une croix haute de trente pieds; elle fut faite, en la présence de plusieurs sauvages, sur la pointe de l'entrée du port (de Gaspé), et nous mîmes au milieu un écusson relevé avec trois fleurs de lys; et dessus était écrit en grosses lettres entaillées dans du bois: VIVE LE ROI DE FRANCE! Après nous plantâmes la croix sur ladite pointe en présence des sauvages, et ils la regardèrent fort, tant lorsqu'on la faisait que quand on la planta. L'ayant levée en haut, nous nous agenouillâmes tous, ayant les mains jointes; nous l'adorâmes à leur vue et nous leur fîmes signe, en regardant et montrant le ciel que d'icelle dépendait notre rédemption... Ils s'en émerveillèrent beaucoup, se tournant entre eux, puis regardant la croix... »

Après quatre siècles passés, les Français sont revenus à Gaspé renouveler le geste de Cartier et de ses compagnons. Mais aujourd'hui, la croix de bois est de granit, témoignant que l'âme canadienne est demeurée fidèle à sa foi, fidèle aussi — avec la fermeté du granit — à l'inaliénable souvenir de ses origines françaises.

Il est juste qu'une croix apparaisse ainsi le symbole de cette survivance; comment ignorer que la fidélité française au Canada fut d'abord une fidélité chrétienne, que des prêtres, des missionnaires et des religieux ont créé vraiment et maintenu le Canada tel quel, lui ont façonné cette âme à la mode de France, qui, encore aujourd'hui, nous accueille?

Beaucoup d'images admirables se pressent dans notre mémoire lorsque nous évoquerons la journée de Gaspé, et d'abord cette fête des couleurs et de la lumière, sous un ciel merveilleux et dans un site incomparable, auquel ne croyez pas que le capitaine Jacques Cartier, tout le premier, ait été insensible. La nature impose ses charmes aux plus rudes d'entre les hommes, et quand on découvre un pays, s'il est « le plus beau qu'il soit possible de voir » — ainsi que Jacques Cartier n'a pas manqué de le noter dans la relation de son voyage — comment ne pas s'en glorifier et s'en réjouir?

Et il décrivait, en ces termes heureux, cette région bénie:

« Il n'y a lieu si petit où il n'y ait des arbres et où il n'y ait de froment sauvage, qui à l'épi comme le seigle et le grain comme l'avoine; et des pois aussi épais que s'ils avaient été semés et cultivés; et du raisin blanc et rouge avec la fleur blanche dessus, des fraises, des mûres, des roses rouges et blanches, et autres fleurs de plaisance, douce et agréable odeur... »

Savez-vous que les « pois de Gaspé » sont demeurés les plus recherchés? Et ces fleurs à la douce odeur, et ces roses rouges et blanches, ce sont elles que les jeunes Gaspéennes, qui avaient revêtu en notre honneur les ravissants et chatoyants costumes de nos vieilles provinces, Bretonnes, Normandes, Poitevines, ce sont ces fleurs, par ailleurs à celles qu'avait cueillies Cartier, qu'elles tenaient à pleines brassées, et qu'elles vinrent déposer, en une harmonieuse ordonnance, quatre par quatre, au pied de la croix dévolée...

Oui, le capitaine Jacques Cartier avait bien choisi l'endroit où planter sa croix, et quand les voiles qui la couvraient eurent été enlevés d'un geste pieux, voiles aux couleurs anglaises et françaises, et que, dans le ciel, l'éclatement des fusées joyeuses laissait retomber, en leurs minuscules parachutes, de petits drapeaux français et anglais, au bruit des salves et des cloches, quel spectacle, du haut de ce promontoire avec, au premier plan, au pied de la croix comme nous avons dit, le chatoiement clair des robes et des coiffes poitevines, normandes et bretonnes; puis, semblait-il, étagés tout exprès pour la joie de nos yeux, le rouge des uniformes du Royal 22^e régiment; plus loin, plus bas, l'azur profond de la mer chargée de caravelles et, fermant l'horizon, ces coteaux mûrés avec leurs forêts de sapins verts, d'un vert que le Divin peintre avait spécialement pris sur la palette pour mieux mettre en valeur le bleu de la mer...

Cependant, l'image entre toutes inoubliable, la voici: ce sont, précédant le cortège officiel et S. E. le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, ce sont ces quinze, ces vingt dignitaires de l'Eglise, NN. SS. les évêques de Mont-Laurier, de Chicoutimi, de Trois-Rivières, de Haileybury, de Saint-Hyacinthe, de Rimouski, et le recteur de l'Université Laval, et les curés des basiliques insignes, — qui, lentement, majestueusement, dans tout l'éclat de leurs vêtements sacerdotaux, s'avancent au milieu des acclamations populaires, et tous ces visages tendus vers eux, confiants et fidèles, ces visages parmi lesquels nous reconnaissons, vraiment pareils, tant de visages énergiques et fins, qui sont les propres visages des paysans de chez nous.

Alors, nous avons pris conscience de la force agissante du clergé dans ce pays, au pied de cette croix qui nous domine. Et nous avons mesuré la folie de ces Français qui, méconnaissant, répudiant le rôle millénaire de la France, ont voulu lui prêter ce masque anticlérical sous lequel, il faut avoir le courage de le dire, beaucoup, et même au Canada, continuaient à s'attrister de voir

notre pays si fâcheusement, déplorablement et mensongèrement travesti; les informations, au loin, sont toujours des informations à retardement; et beaucoup de Canadiens n'en étaient-ils pas demeurés, hélas! à la France de M. Combes?

Le ministre d'esprit large, intelligent et hardi, que le gouvernement français avait si heureusement chargé de montrer aux Canadiens la figure exacte de la France actuelle, M. Flandin, au pied de la croix et sous le ciel de Gaspé, a tout de suite assaini l'atmosphère, dissipé ces vilains nuages.

Il convient d'insister sur les nobles et courageuses paroles de ce ministre républicain; recherchant quelle force avait animé ces huit mille Français, les premiers colons, dont procèdent les trois millions d'Acadiens et de Canadiens-Français actuellement vivants, M. Flandin n'a pas craint de proclamer:

Reconnaissons en toute objectivité les forces de l'idéal chrétien. Quand ils se sentaient abandonnés de tout et de tous, ils entretenaient en eux cette flamme qui éclairait leur mission humaine, le service de Dieu. Leur religion héritée de leurs pères s'exprimait dans la langue de leurs prières et ils ne voulaient pas en changer... La vie pour chacun de nous commence par une chanson et finit dans une prière. Nos mères et les vôtres nous ont chanté au premier jour, et nos fils nous récitent, à notre dernière heure, les mêmes oraisons.

Oui, je sais, et vous l'avez remarqué comme moi: M. Flandin a eu cette prudence ou cette manière de ne parler ici qu'en toute objectivité; il n'a pas cru pouvoir se dispenser de cette réserve empruntée au jargon parlementaire.

Il n'en reste pas moins que, pour la première fois depuis bien longtemps, le mot DIEU figure dans un texte officiel et ministériel: que disent les fabricants de manuels scolaires, dont le zèle laïque s'applique à proscrire ce même mot, le plus grand de tous, des livres de classe, comme particulièrement dangereux et attentatoire à une saine et nécessaire neutralité?

Et vous savez aussi que, sur la proposition de M. Flandin, le gouvernement de la République a fait le cardinal Villeneuve grand-croix de la Légion d'honneur.

Le cardinal a trouvé, à cette occasion, une bien jolie et touchante formule de remerciement: « Je recueille l'honneur », a-t-il déclaré le primat de l'Eglise canadienne, je vous le paierai en amour! »

Cet amour entre les Canadiens et nous, voilà donc achevé, Dieu merci, le désolant malentendu qui a trop longtemps risqué de le compromettre. Et j'espère bien que l'on cessera de considérer la France, fille aînée de l'Eglise, comme une fille qui a mal tourné...

On a beaucoup parlé du « miracle canadien »: si la foi religieuse que nous avons apportée il y a quatre cents ans au Canada, ainsi qu'en témoigne le croix de Gaspé, si le Canada, aujourd'hui, pouvait nous la rendre, ne serait-ce pas là le vrai miracle?

FRANC-NOHAIN

A SUIVRE

Un nouveau traitement de la lèpre

Le docteur Montel, de Saïgon, a communiqué en février dernier, à la société médico-chirurgicale d'Indochine, ses travaux sur le nouveau traitement de la lèpre. Il consiste dans l'emploi du bleu de méthylène en solution à 1 p. 100, administré en injections intraveineuses. Depuis cette époque, les essais ont été poursuivis par le Dr Montel à la Policlinique municipale de Saïgon. Ce traitement donne des résultats supérieurs à tous les autres traitements connus jusqu'à ce jour. Il agit dans toutes les formes de la lèpre.

On peut déjà affirmer la possibilité de transformer ainsi très rapidement une lèpre ouverte contagieuse en une lèpre fermée non transmissible. Par la conjugaison du traitement par l'huile de chaulmoogra avec le premier, le docteur Montel espère obtenir dans presque tous les cas sinon des guérisons définitives, du moins des améliorations équivalentes à des guérisons cliniques.

La direction de l'assistance médicale de Cochinchine vient, en présence des résultats obtenus, de décider la création de centres d'essais de traitement dans toutes les provinces.

L'ORDRE est édité par les Éditions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimée par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Saint-Catherine, Montréal.

L'U.R.S.S. et la paix

(De la GAZETTE DE LAUSANNE du 22 septembre)

Dans la surprenante allocution qu'il a prononcée l'autre soir à Genève devant les journalistes, M. Barthou (1), abandonnant le ton badin qu'il avait adopté pour commencer, a fini par déclarer solennellement que l'entrée des Soviétiques dans la Société des Nations « a marqué le triomphe de la politique réaliste dans l'intérêt de la paix du monde ». Cette idée est reprise ces jours par la presse soviétique, qui s'efforce d'expliquer le revirement des dirigeants de Moscou en faveur de l'institution de Genève, en soutenant que c'est l'amour de la paix qui a engagé les Soviétiques à « renforcer la S. D. N. affaiblie par le départ du Japon et de l'Allemagne ».

Les Soviétiques champions de la paix! La formule est d'une amère ironie; ce qui n'empêche pas qu'on la sert presque quotidiennement, sans plaisanter, dans la presse extrémiste. Du reste, il règne actuellement une telle hypocrisie dans certains milieux internationaux qu'on affecte de prendre au sérieux les tirades pacifistes des représentants de l'U. R. S. S., c'est-à-dire du pays qui possède une des plus fortes armées du monde, du pays où les femmes elles-mêmes sont militarisées (ainsi qu'en témoignent les actualités cinématographiques) et où le moindre délit de propagande antimilitariste est frappé des peines les plus dures, y compris la mort.

Il convient donc de remettre les choses au point. Nous le ferons en nous appuyant uniquement sur des citations puisées dans des publications soviétiques, c'est-à-dire contrôlées par le gouvernement de l'U. R. S. S. Tous ces textes démontrent que si les dirigeants bolchevistes se sont affublés d'un masque pacifique, c'est afin de pouvoir mieux préparer la guerre civile dans les Etats « bourgeois ».

Voici un premier texte émanant d'un personnage dont il serait difficile de contester l'autorité: il est extrait d'un article de l'attaché militaire actuel à l'ambassade soviétique à Paris, le général Ventsov (de son vrai nom Krantz), article qui a paru dans l'Encyclopédie militaire soviétique (tome I, page 632, édition de l'Etat, Moscou 1932). Ventsov écrit ce qui suit: « L'attitude du prolétariat envers l'armée de l'Etat bourgeois est définie comme suit dans les résolutions du VI^e Congrès du Komintern:

L'armée, indépendamment de sa forme d'organisation, se présente comme une partie de l'appareil étatique bourgeois, lequel, pendant la révolution du prolétariat, doit être non pas démocratisé mais brisé.

A la mobilisation générale, le parti communiste oppose le mot d'ordre d'arrêter le prolétariat. Les partis communistes, en luttant la lutte révolutionnaire dans l'armée avec le mouvement révolutionnaire général des masses ouvrières et paysannes, préparent la lutte des masses militaires contre la bourgeoisie régnante.

« Les partis communistes, écrit Krantz-Ventsov, doivent actuellement assujettir tout leur travail au but central de préparation, conquête et organisation des masses pour la lutte contre la guerre impérialiste.

« Le résultat de la militarisation des masses, cite Ventsov, est la destruction de toutes les armées bourgeoises de l'intérieur (paroles d'Engels). »

D'autres textes confirment que ce travail de destruction des armées des pays civilisés a pour but de préparer la révolution mondiale et l'avènement du communisme. La dernière (treizième) session plénière du comité exécutif de l'Internationale communiste a adopté des thèses, obligatoires pour tous les partis communistes du monde, prescrivant notamment ceci:

« Les communistes doivent, tout en préparant dès à présent la transformation de la guerre impérialiste en guerre civile, concentrer leurs efforts dans chaque pays sur les objectifs fondamentaux de la machine de guerre de l'impérialisme... »

La session plénière du C. E. de l'I. C. fait un devoir à toutes les sections de l'Internationale communiste d'être prêtes, sans perdre un instant, à tendre toutes leurs forces pour la propagande révolutionnaire du prolétariat en vue des prochaines batailles décisives pour le pouvoir. (Extrait de la Correspondance Internationale, n° 1-2, 6 janvier 1934.)

« Engagez partout à l'aide de grèves et de manifestations, la lutte contre votre propre bourgeoisie... Vive la révolution mondiale! » — peut-on lire dans un autre appel du C. E. de l'I. C. (La Correspondance Internationale, No 27-28, 17 mars 1934).

Dans leur numéro du 21 janvier 1934, les ISVESTIA, organe officiel de l'U. R. S. S., publiaient en grands caractères, en première page, les paroles suivantes de Staline:

C'est avec l'étendard de Lénine que nous avons vaincu dans la lutte pour la

(1) Assassiné depuis. — N. D. L. R.

révolution d'octobre. Avec ce même étendard, nous vaincrons dans la révolution prolétarienne dans tout l'univers.

Ces paroles de Staline seraient-elles une simple boutade du dictateur? Il n'en est rien. Le même Staline, dans un discours public relaté par les journaux officiels de l'U. R. S. S. (notamment les ISVESTIA du 28 janvier 1934) exhortait ses auditeurs « à mieux travailler, à mieux lutter... pour la victoire du socialisme dans tous les pays ». Et, dans un autre discours relaté dans les ISVESTIA du 11 février 1934, le général Blucher, commandant en chef de l'armée rouge de l'Extrême-Orient, saluait en Staline « le stratège de la Révolution prolétarienne mondiale ».

Etrange pacifisme, en vérité, que celui qui déclare vouloir porter la guerre civile dans tout l'univers!

Nous pourrions multiplier les citations du même genre; elles rempliraient aisément trois colonnes encore de notre journal. De tous ces textes, il ressort avec une clarté aveuglante que, tandis que, d'une part, le gouvernement de l'U. R. S. S., par la bouche du camarade Litvinof, se pose en champion de la paix, l'autre face du même gouvernement, le Komintern, qui est subordonné au Bureau politique du Parti communiste de l'Union soviétique, accomplit un travail quotidien systématique pour décomposer l'appareil militaire dans les Etats « bourgeois » et y fomenté la guerre civile.

De reste, la cause est entendue pour quiconque sait observer et raisonner sainement. Il faut être aveugle pour ne pas voir les efforts que fait la Troisième Internationale pour détruire l'armature politique et l'organisation sociale de tous les Etats. Partout ses agents, y compris ceux qui s'intitulent socialistes, prêchent la guerre civile et travaillent à fonder la lutte de classes; partout, en parlant de paix, ils sèment sciemment les germes de la guerre, dont les Soviétiques comptent être les grands profiteurs.

C'est pourquoi l'introduction des Soviétiques dans la S. D. N. est grosse de menaces pour l'Europe entière et pour la Suisse en particulier. Plus que jamais, il s'agit pour nous de veiller et de défendre sans défaillance les intérêts de notre pays.

G. R.

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél.: LA 3121. (P)

Éléphants d'Afrique

(De la NATION BELGE)

Si l'éléphant d'Afrique possède une tête plus petite que l'éléphant des Indes, il le surpasse par la taille. Ses oreilles immenses qui, lorsqu'il se fâche et va charger, se placent perpendiculairement à sa tête, ses défenses imposantes — certaines pesant près de cent kilos — ses cinq mètres de hauteur en font une bête impressionnante dont les petits yeux pétillants de malice semblent narguer le bipède qui la contemple. Et cependant l'éléphant possède une vue rudimentaire, si on ouïe et son odorat sont extraordinairement développés. Comme tous les forts, il est doux et, aux dires de ceux qui le connaissent, c'est l'animal le plus intelligent de la création. Il apprend lentement, mais n'oublie jamais. Sa mémoire est prodigieuse, sa force inouïe. N'était son encombrement, on voudrait en posséder un: le cheval est bête à côté de lui et le chien oublieux et ingrat.

C'est en 1899 que le commandant Laplume entreprit les premiers essais de dressage de l'éléphant africain. Des chasses eurent lieu près du confluent de l'Uele et du Bomokandi et le 15 juillet 1900 on enregistra la première capture: une femelle toute jeune — elle mesurait 85 centimètres — dont la mère avait été tuée. A la fin de l'année, sept animaux avaient été pris, mais trop jeunes ils devaient mourir rapidement malgré les soins dont on les entourait. Le système de capture par piège blessait les éléphants. Cependant, au mois de janvier 1901, une bête blessée en tombant dans une fosse guérit rapidement et constitua le noyau du futur troupeau. A partir de ce moment, les captures se succédèrent régulièrement, la chasse au piège et la chasse au moyen du kraal furent définitivement abandonnées et remplacées par le procédé employé encore aujourd'hui.

Après un séjour à Karavunga, la mission de chasse s'installa, en 1904, à l'ancien poste militaire d'Api. En 1906, les soldats furent remplacés par des indigènes locaux, Azande pour la plupart, et l'on tenta les premiers essais de portage et de traction. En juin 1914, le troupeau d'Api comptait 35 bêtes; on ne chassa pas pendant la guerre et ce n'est qu'en 1921 qu'on reprit les captures. Une seconde station fut créée, à Gangalo Na Bodio, où 40 éléphants sont actuellement au dressage.

« Nous disposons d'un certain nombre de collections complètes de l'ORDRE. Nous pouvons aussi faire parvenir à qui en fera la demande n'importe quel numéro du journal. Pour tout renseignement, communiquer avec l'Administration. »

Les deux piliers de l'équilibre européen LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Il n'existe pas deux nations qui aient plus besoin de se comprendre mutuellement que l'Angleterre et la France, et cependant il n'y a pas deux peuples non plus pour qui une compréhension réciproque soit plus difficile. « Ce n'est pas — écrit M. de Madariaga, alors qu'il était encore membre du secrétariat de la Société des Nations — ce n'est pas qu'il soit impossible d'amener la France et l'Angleterre à envisager les choses de la même façon, mais leurs yeux sont si différents. » La clarté de l'esprit français, dont la noble prose coule avec tant de limpidité, est étrangère aux habitudes plus rudes de la pensée anglaise. La logique rigoureuse qu'exigent les Français est non seulement étrangère au caractère anglais, mais elle répugne à notre expérience. Notre histoire tout entière n'est qu'un compromis. Les trente-neuf articles de l'Eglise d'Angleterre maintiennent l'équilibre entre des doctrines contradictoires aussi délicatement que la résolution qui déclara vacant le trône de Jacques II et s'assura l'appui à la fois des Whigs et des Tories, des membres de la Haute-Eglise et des Indépendants, des partisans de la Royauté de droit divin et des fils de ceux qui, une génération auparavant, avaient décapité le père de Jacques. Les chefs de la Révolution française proclamèrent une foi nouvelle et s'efforcèrent de créer un ordre nouveau. Les réformateurs anglais ont proclamé, depuis toujours, qu'ils ne voulaient aucune innovation, mais uniquement la restauration de libertés anciennes tombées en désuétude. C'est un sage dicton que celui qui déclare qu'en Europe tout homme, dès sa naissance, est âgé de 2,000 ans. Nous ne pouvons échapper à notre passé. Les Français, tout comme les Anglais, sont les produits de leur histoire. La Constitution française a été bâtie et rebâtie. La Constitution britannique a évolué. L'une est une structure soigneusement étudiée dont les architectes ont calculé et prévu toutes les tensions et toutes les charges, un édifice classique entrepris et terminé dans une seule coulée. L'autre est une construction gothique qui porte, dans les styles variés de sa nef et de ses claires-voies, de ses transepts et de son chœur, la preuve de son lent développement, et qui s'appuie même encore sur les arches normandes arrondies d'une structure antérieure, lesquelles reposent probablement elles-mêmes sur des fondations saxonnes. Les vieux bâtiments révèlent beaucoup de l'histoire et du caractère de leurs constructeurs.

Dans les grandes comme dans les petites choses, les Français et les Anglais ont quelque difficulté à se comprendre. Les réactions différentes de leurs émotions, aussi bien dans le ton que dans la forme, amènent souvent l'Anglais à croire que le Français est un être exagéré et dépourvu de sincérité, et le Français à considérer l'Anglais comme un homme froid et sans tressaillement, même lorsque les sentiments de ce dernier sont le plus profondément remués et qu'il désire particulièrement prouver son amitié. Et ce qui est encore plus fatal chez l'Anglais, l'absence de logique, tant dans la pensée que dans les actes, fournit la base de l'accusation d'hypocrisie nationale à laquelle il réplique trop souvent par celle de cynisme national.

Il est plus facile de signaler ces différences et de reconnaître les difficultés et les malentendus auxquels elles donnent lieu que d'y proposer un remède. Contrastant profondément avec la première rencontre d'un Anglais et d'un Français, qui est généralement marquée par la gêne et la contrainte, la première rencontre d'un Allemand et d'un Anglais est habituellement aisée et trompeusement cordiale. Car l'Anglais n'est pas, en général, bon philologue, et la connaissance de la langue anglaise est bien plus répandue parmi les Allemands que parmi les Français. A première vue, aussi, les habitudes et les manières de penser anglaises et allemandes ne paraissent pas très dissemblables. Ce n'est que lorsqu'on les observe plus profondément qu'apparaissent les grandes différences. Notre croissance a sa racine dans un sol différent, arrosé par des rivières différentes. Plus l'Anglais et le Français pénétreront dans la nature l'un de l'autre, plus ils se découvriront de points communs; plus l'Anglais et l'Allemand s'approfondiront mutuellement, plus grandes seront les divergences de foi et d'esprit qui se révéleront entre eux. Il n'est pas sans importance de noter que ce sont précisément les Anglais qui connaissent le mieux l'Allemagne, qui y avaient vécu ou qui s'y étaient créés des relations, qui, les premiers, ont prévu et ont averti leurs compatriotes du péril imminent. « Ce qui a été peut être de nouveau. » Si

le péril naît jamais, les mêmes forces profondes seront à l'épreuve, les mêmes questions importantes seront en cause. L'Angleterre et la France auront besoin l'une de l'autre. Priions Dieu qu'elles demeurent unies, ou notre civilisation commune périra!

Notre civilisation commune. Oui, car nous avons une même conception de la liberté de l'esprit humain, qui est notre patrimoine commun. Seules parmi les grandes puissances de l'Europe, la France et l'Angleterre défendent encore des idées, profondément enracinées dans leur caractère national, qui partent ailleurs ont perdu leur attrait. Dans la patrie de Goethe, le cerveau élevé et vide de savoir, l'esprit libre de ce génie ne trouverait aujourd'hui aucun accueil; l'amour passionné de la liberté qui inspira Schiller serait étouffé ou contraint de chercher ailleurs le droit de penser pour lui-même et d'exprimer les sentiments de son âme. « Conformément au plan » est devenu « Conformément au modèle ». Se conformer ou périr: telle est la nouvelle loi. Les paroles de M. Baldwin ont une application plus large et un sens plus profond que ceux qu'il leur a donnés: « Notre frontière est sur le Rhin. »

Je suis Anglais. Si jamais, à Dieu ne plaise! la lutte éclatait de nouveau entre la France et l'Angleterre, je serais avec mon pays, qu'il ait tort ou qu'il ait raison, à tout jamais. Mais j'ai la conviction profonde qu'une telle lutte entre les deux grandes démocraties de l'Europe occidentale serait non seulement fatale à toutes deux, mais constituerait une calamité pour le monde entier. Je ne demande rien aux Français que je ne demande également à mes compatriotes. Je plaide auprès des deux pour qu'ils étudient leurs voisins d'une façon plus approfondie et pour qu'ils reconnaissent de bonne grâce les limites fixées par l'histoire et la géographie, par le tempérament et les circonstances, au delà desquelles aucun peuple ne peut avancer. C'est dans une telle compréhension plus étendue que réside le commencement de la sagesse, et c'est dans une sage conduite de nos relations que réside pour tous la sécurité.

Austen CHAMBERLAIN,

ancien ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne.

(Tous droits réservés par A.L.I. Reproduction, même partielle, interdite.)

CHEZ WOODHOUSE

Aubaines remarquables

Rayon des meubles

Salles à manger en ronce de noyer: table à rallonges, buffet, vaisselier, six chaises à siège de cuir brun. Prix courant: \$149. En vente à

\$99

Versement initial: \$4.95 Mensualités: \$3.92

Chambre à coucher, style victorien, en noyer mûlé d'érable; lit de milieu, coffre-feuse, commode, chiffonnier. Prix courant: \$149. Offerte à

\$99

Versement initial: \$4.95 Mensualités: \$3.92

Carpets de prélat. Excellente qualité.

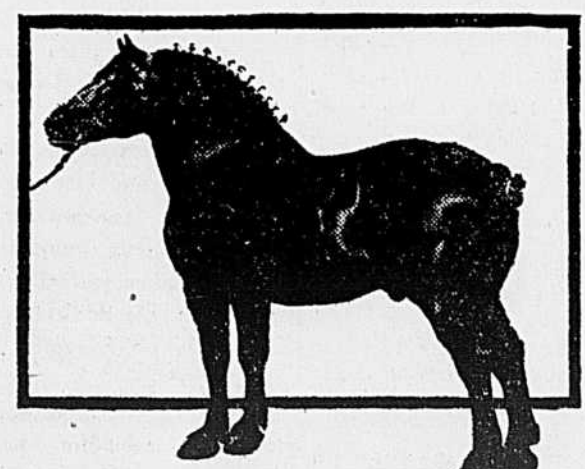
6 x 7 1/2 pieds: \$1.00
7 1/2 x 9 pieds: \$3.25
7 1/2 x 10 1/2 pieds: \$3.95

Rayon des vêtements d'hommes

Pardessus d'étoffes anglaises de modèles variés: teinte grise, brune ou bleue, au choix. Prix courant: \$29.50. Aujourd'hui:

\$20

Versement initial: \$2.50 Mensualités: \$2.92



BIERE
BLACK HORSE
DAWES

